

# Questions les plus fréquentes POST BAC 2012

## FONCTIONNEMENT APB

### Je voudrais connaître les étapes pour s'inscrire sur APB.

Pour vous inscrire sur admission post bac :

- 1) Vous devez déposer vos candidatures (faire des vœux) sur le site du 20 janvier 2012 au 20 mars 2012.
- 2) Il faut pour cela valider vos vœux et réaliser un 1<sup>er</sup> classement.  
**Attention tout vœu validé ne pourra plus être supprimé (à noter que vous pouvez modifier votre classement jusqu'au 31 mai 2012)**
- 3) Pour les filières sélectives (BTS DUT ....CPGE ...) qui demandent des dossiers papiers vous devez constituer et envoyer vos dossiers de candidatures jusqu'au 2 avril 2012
- 4) À partir 7 juin 2012 vous devez vous connecter sur le site pour répondre si une proposition d'admission vous est faite.

## PROBLEME DE CONNEXION

### J'ai perdu mes codes de connexion pour accéder à mon dossier personne APB.

Aller sur la page d'accueil du site admission post bac puis sur « s'inscrire ou accéder à mon dossier »

Cliquer ensuite sur « code perdus ». Sur votre adresse mail que vous avez enregistrée sur admission post bac vous recevrez un message avec vos codes

### Je suis en classe de Terminale comment faire pour m'inscrire sur APB ?

Pour vous inscrire cliquez sur « mon dossier » puis sur « première visite » merci de prendre connaissance du guide du candidat en ligne sur admission post bac.

Vous pouvez remplir les informations vous concernant dans l'espace « inscriptions » onglet « identité » « état civil » et « coordonnées ».

Une fois les informations remplies admission post bac vous donnera un numéro de dossier et un code confidentiel qui seront à conserver très précieusement

### Je suis en 1<sup>ère</sup> année d'étude sup cette année. Je voudrais me réorienter et refaire un dossier admission post bac. Mais je n'arrive pas à me reconnecter sur le site. Mes codes de connexion de l'an dernier ne sont pas reconnus ?

Vous devez recréer entièrement un nouveau dossier admission post bac vos codes de connexion utilisés l'an dernier ne sont plus valables. Pour vous inscrire vous devez cliquer sur « mon dossier » puis sur « première visite » Vous devez rentrer votre date de naissance et votre numéro INE (numéro à 10 chiffres et une lettre inscrit sur votre relevé des résultats au Bac.)

Vous devez saisir toutes les informations relatives à votre identité, coordonnées et scolarité (espace inscription et espace scolarité). Vous devez également valider lors de votre inscription votre adresse mail. Une fois les informations remplies admission post bac vous donnera un numéro de dossier et un code confidentiel qui seront à conserver très précieusement

### Je n'ai plus accès à mon dossier personnel APB on me dit que ma session est « expirée » ?

Cette erreur est provoquée par votre navigateur qui garde la page en cache pour rafraîchir la page tapez contrôle F5.

Si cela reste sans effet vous devez vider votre navigateur pour cela si vous utilisez internet explorer Menu Outils option Internet « onglet général » bouton « supprimer les fichiers »

Si vous utilisez Mozilla Firefox Menu Outils option « paragraphe » « vie privée » bouton « paramètres » cochez la case « cache » puis cliquez sur Ok et enfin sur le bouton « effacer mes traces ».

## VŒUX

### J'ai enregistré un vœu de trop et je voudrais l'annuler. Je ne l'ai pas validé. Comment faire ?

Dans l'espace vœu cliquez sur l'onglet « vœux » vous visualiserez alors l'ensemble de vos vœux. Vous pourrez alors supprimer tout vœu émis jusqu'au 20 mars à la condition de ne pas avoir validé ce vœu

### J'ai validé un vœu mais cette formation ne m'intéresse plus comment l'annuler ?

Dans l'onglet vœux puis ordre des vœux cliquer sur « modifier la liste ordonnée »

Ensuite, il vous suffit de sélectionner « enlever » en face du vœu que vous souhaitez enlever.  
A noter que ce vœu ne sera pas « supprimé » mais il sera déclassé et donc votre candidature pour ce vœu ne sera pas étudiée.

### **Je voudrais ajouter une nouvelle formation à mon dossier APB et nous sommes le 21 mars est ce possible ?**

Attention après le 20 mars minuit il n'est plus possible d'ajouter un vœu ou de remplacer un vœu par un autre vœu.

### **Je suis actuellement en L1 et je voudrais me réorienter dans une autre licence. Dois-je faire un dossier APB ?**

Les candidats ayant déjà été inscrits à l'université ne peuvent pas faire de demande de 1<sup>ère</sup> année en licence sur admission post bac. S'ils souhaitent se réinscrire en licence ils doivent contacter directement les universités.

Néanmoins, ces candidats peuvent candidater sur admission post bac en filière sélective hors universités (BTS ...IUT ..... CPGE ....).

### **Comment faire pour imprimer les fiches de vœux**

Vous devez au préalable valider vos vœux en cliquant sur « valider » en face de chaque vœu à partir de l'onglet « validation et impression ».

Les vœux validés seront alors précédés d'un « V » en vert pour les vœux sélectifs et d'un (E) pour les vœux universitaires (où la validation est pour le coup automatique)

ATTENTION tout vœu validé ne pourra plus être supprimé

Vous pourrez ensuite imprimer vos fiches de vœux nécessaires à la constitution des dossiers papiers pour les vœux sélectifs et qui seront pour preuve d'une préinscription pour les vœux universitaires.

### **Comment être sûr que mes dossiers papiers sont bien arrivés dans les formations demandées ?**

Jusqu'au 7 mai consulter votre dossier électronique afin de savoir si vos dossiers papier sont bien parvenus : espace « vœux » rubrique « suivi des dossiers ».

Les établissements n'envoient pas d'accusé de réception.

Si un dossier n'est pas parvenu à l'établissement vous verrez à l'écran « dossier non parvenu » prenez contact directement avec l'établissement.

Pour chaque dossier incomplet, vous recevrez un courrier électronique dans lequel on vous précisera les pièces manquantes. Envoyez rapidement les documents demandés.

## **ADMISSION**

### **Que signifie la réponse « oui mais » ?**

« Oui mais » signifie que vous acceptez la proposition qui vous est faite pour l'instant mais vous espérez avoir une formation mieux placée dans votre liste de vœux.

**Conséquences : si une formation mieux placée dans votre liste de vœux vous est proposée ultérieurement, vous perdez la 1<sup>ère</sup> proposition et les formations placées après dans votre liste de vœux.**

### **Je n'ai pas obtenu de proposition d'admission en phase 1 sur le vœu qui ne m'intéresse plus ; Comment faire ?**

Vous ne pouvez donner une réponse qu'à la formation qui vous est actuellement proposée.

En face du vœu proposé si vous répondez « oui mais » vous acceptez ce vœu et maintenez vos candidatures où vous êtes actuellement en attente (vœux de rangs supérieurs).

Si des places se libèrent pour ces vœux on pourra éventuellement vous faire une nouvelle proposition sur l'un de ces vœux mieux placés lors de la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> phase d'admission.

### **J'ai accepté définitivement une proposition d'admission que dois-je faire maintenant ?**

Vous avez répondu « oui définitif » à la proposition d'admission qui vous a été faite.

Par conséquent, vous n'avez pas besoin de vous reconnecter lors des phases suivantes. Vous devez procéder à votre inscription administrative « espace admission » onglet « message établissement ».

### **Quels sont les risques du « non mais »**

Vous avez répondu « non mais » pour la formation qui vous a été proposée.

Dans ce cas vous n'êtes plus candidat pour cette formation mais vous êtes toujours candidat sur vos vœux de rang supérieur où vous êtes **en attente**.

Attention si aucune formation ne vous est proposée lors des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phases de proposition vous n'aurez aucune affectation.

**Si je ne réponds pas à une proposition d'admission à la dernière phase quelles sont les conséquences ?**

Si vous n'avez pas répondu définitivement à la proposition qui vous a été faite, vous avez 72h pour le faire sans quoi vous serez considéré comme démissionnaire.

### **Procédure complémentaire**

**Nous sommes en avril et j'ai oublié de faire des candidatures sur APB. Est-ce encore possible ?**

Le délai est dépassé pour saisir des vœux dans le cadre de la procédure normale sur admission post bac (période du 20 janvier au 20 mars).

Nous vous invitons à consulter à partir du site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) le guide du candidat pour la procédure complémentaire. Cette procédure complémentaire se déroulera du 22 juin au 30 septembre 2012 sur les places déclarées vacantes par les établissements

Vous pouvez dès à présent vous inscrire à la procédure complémentaire en saisissant toutes les informations relatives à votre identité, coordonnées et scolarité actuelle (espace inscription et espace scolarité) mais attention les candidatures ne pourront être faites qu'à partir du 22 juin 2012.

**Je n'ai obtenu aucune proposition d'admission en juin et en juillet ? Que puis-je faire ?**

Si vous n'avez pas de proposition d'admission à l'issue des 3 phases de propositions. Cette procédure complémentaire se déroulera du 22 juin au 30 septembre 2012 sur les places déclarées vacantes par les établissements.

Vous devez vous connecter sur « l'espace complémentaire » de votre dossier admission post bac puis saisir vos notes si vous demandez des filières sélectives. Seules les formations où il reste des places sont mentionnées en procédure complémentaire. Nous vous conseillons de vous connecter quotidiennement sur cet espace car des places sont susceptibles d'apparaître jusqu'à 30 septembre.